

PROCES VERBAL DU CONSEIL D'ADMINISTRATION
DU JEUDI 07 MARS 2024 – 18 HEURES 00

Administrateurs présents :

Mme MORICE – M BOIVIN – Mme DUHART – Mme CHAUFFARD
Mme DEBARBIEUX – Mme DELQUE – Mme TINAUD-NOUVIAN
Mme BIDART-LABROUSSE – Mme ALBISTUR – M ALVAREZ
Mme FOURNIER-DULAC

Administrateurs ayant donné pouvoir :

M IRIGOYEN à Mme MORICE
Mme ZUGARRAMURDI à Mme BIDART-LABROUSSE
Mme GONZALO à Mme CHAUFFRAD
M BIVES-TOURON à M ALVAREZ

Administrateurs absents excusés :

Mme LEDESMA

Secrétaire de séance : M CLUCHIER

Services administratifs : Mme PARONNAUD - Mme SOLLINGER

Les membres du conseil d'administration du Centre Communal d'Action Sociale de Saint-Jean-de-Luz, se sont réunis sur convocation de Madame la Vice-Présidente, le :

Jeudi 07 Mars à 18 heures 00

L'Ordre du jour adressé le 21 février 2024 était le suivant :

- Approbation du procès-verbal de la séance du jeudi 25 janvier 2024
- Compte rendu des décisions du Président ou de la Vice-Présidente dans le cadre des délégations du Conseil d'Administration :
 - o État des secours d'urgence délivrés dans le cadre de la délégation donnée à Madame la Vice-Présidente
 - o État des secours délivrés par la Commission permanente d'attribution des aides facultatives réunie le jeudi 25 janvier 2024
 - o Chèques d'Accompagnement Personnalisés délivrés depuis le précédent Conseil d'Administration
- Vote du compte administratif 2023 du CCAS
- Vote du compte de gestion 2023 du CCAS
- Affectation des résultats de l'exercice 2023
- Vote du budget primitif 2024 du CCAS
- Subventions aux associations à caractère social pour l'année 2024
- Questions diverses

En préambule à ce conseil d'administration, Madame Emmanuelle DESMARTIS, animatrice coordinatrice de projets seniors au CCAS, présente ses missions.

Mme FOURNIER-DULAC : Quelle est la moyenne d'âge des adhérents du Club ?

Mme DESMARTIS : La moyenne d'âge est d'environ 75 ans. La doyenne est âgée de 101 ans.

Madame MORICE : Il y a 30 ans on parlait du Foyer, on a souhaité sortir de cette image. Les diverses activités proposées permettent un maintien de l'autonomie des participants. Les activités sont adaptées en fonction de l'âge. Cela permet également de lutter contre l'isolement. Mme DESMARTIS travaille en collaboration avec différents services municipaux (culture, sport, services jeunes...).

I - APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU JEUDI 25 JANVIER 2024

Aucune remarque particulière n'étant formulée, le procès-verbal de la séance du 25 Janvier 2024 est **adopté à l'unanimité**.

II – ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

A la demande de, Madame Nathalie MORICE, Vice-Présidente et conformément à l'article 8 du règlement intérieur du CCAS, il est proposé aux administrateurs de rajouter les points suivants à l'ordre du jour :

- Mise en place de deux aides remboursables

L'unanimité des administrateurs étant d'accord pour ces rajouts, **le nouvel ordre du jour est adopté à l'unanimité**.

III – COMPTE RENDU DES DECISIONS DU PRESIDENT OU DE LA VICE-PRESIDENTE DANS LE CADRE DES DELEGATIONS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

1/ ETAT DES SECOURS D'URGENCE DELIVRES DANS LE CADRE DE LA DELEGATION DONNEE AU PRESIDENT OU EN SON ABSENCE A LA VICE-PRESIDENTE

Par décision en délégation :

ORIGINE DE LA DEMANDE	SITUATION BENEFICIAIRE	NATURE DE L'AIDE	DATE DECISION	MONTANT ACCORDE
CCAS	RETRAITE	FRAIS HOTEL	18/01/2024	809,14 €

Le montant de ce secours (809,14 €) a été prélevé sur le compte 65133.424 ouvert au budget du CCAS pour l'exercice 2024.

Après l'avoir entendu, **le conseil d'administration prend acte** de ce secours d'urgence délivrés dans le cadre de la délégation donnée au Président ou, en son absence, à la Vice-Présidente.

2/ ETAT DES SECOURS DELIVRES PAR LA COMMISSION PERMANENTE D'ATTRIBUTION DES AIDES FACULTATIVES

Lors de la séance du Jeudi 25 janvier 2024 :

ORIGINE DE LA DEMANDE	SITUATION BENEFICIAIRE	NATURE DE L'AIDE	MONTANT ACCORDE
SDSEI	INDEMNITES JOURNALIERES	SEJOUR SCOLAIRE	200,00 €
SDSEI	POLE EMPLOI	DEPOT GARANTIE	250,00 €

Le montant de ces secours (450,00 €) a été prélevé sur le compte 65133.424 ouvert au budget du CCAS pour l'exercice 2024.

Après l'avoir entendu, **le conseil d'administration prend acte** de ces secours délivrés par la Commission permanente d'attribution des aides facultatives réunie le jeudi 25 janvier 2024.

3/ ETAT DES CHEQUES D'ACCOMPAGNEMENT PERSONNALISE (CAP) DELIVRES DEPUIS LE PRECEDENT CONSEIL D'ADMINISTRATION

Madame MORICE Nathalie, Vice-Présidente, fait état des chèques d'accompagnement personnalisé (CAP) délivrés par les services du CCAS depuis le précédent conseil d'administration, à savoir 38 CAP pour un montant global de 2255,36 €.

Arrivée de Madame DEBARBIEUX Yvette à 18h30

IV - MISE EN PLACE D'UNE AIDE REMBOURSABLE A MME. XXX

NON COMMUNICABLE

V - MISE EN PLACE D'UNE AIDE REMBOURSABLE A MME. XXX

NON COMMUNICABLE

VI – VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF 2023 DU CCAS

Les résultats du compte administratif 2023 du centre communal d'action sociale (*) se présentent de la façon suivante, avant virement de la section de fonctionnement à la section d'investissement :

(*) Document joint en annexe

□ - **C.C.A.S**

↳ **Fonctionnement**

➤ Dépenses 1.280.220,87 euros
➤ Recettes 1.384.119,38 euros

Solde excédentaire de la section :103.898,51 euros

↳ Investissement

➤ Dépenses	10.274,20 euros
➤ Recettes	56.547,89 euros

Solde excédentaire de la section : 46.273,69 euros

Il est proposé au conseil d'administration :

- d'approuver le compte administratif 2023 relatif au budget du C.C.A.S tel que présenté ci-dessus et détaillé en annexe.

Adopté à l'unanimité

VII - VOTE DU COMPTE DE GESTION 2023 DU CCAS

Le compte de gestion du budget du centre communal d'action sociale est un document comptable établi par le Trésorier Principal de Saint-Jean-de-Luz à la clôture de l'exercice budgétaire. Sa présentation retrace les bilans d'entrée et les opérations de l'exercice.

Le compte de gestion 2023 est concordant en tous points avec le compte administratif 2023 du Président du centre communal d'action sociale.

L'ensemble des documents est consultable au service financier du centre communal d'action sociale.

Les résultats bruts dégagés sont les suivants :

□ - **C.C.A.S**

➤ Section de fonctionnement	103.898,51 euros
➤ Section d'investissement	46.273,69 euros

Il est proposé au conseil d'administration :

- d'approuver le compte de gestion 2023 du Trésorier Principal de Saint-Jean-de-Luz relatif au budget du C.C.A.S.

Adopté à l'unanimité

Départ de Madame TINAUD-NOUVIAN Isabelle à 18h50.

VIII – AFFECTATION DES RESULTATS 2023 – BUDGET CCAS

Conformément à l'instruction M57 il convient d'affecter ces résultats.

Le compte administratif 2023 dégageant un excédent en fonctionnement ainsi qu'en investissement, l'excédent 2023 sera repris comme suit :

- **002 : 103.898,51 €**
- **001 : 46.273,69 €**

Il est proposé au conseil d'administration :

- d'approuver la reprise des excédents 2023.

Adopté à l'unanimité

IX – VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2024 DU CCAS

Le projet de Budget Primitif 2024 du CCAS porte cette année sur un montant global de 1.411.000,00 euros.

Ce projet est présenté en annexe et se répartit de la façon suivante :

- Budget équilibré • en fonctionnement à 1.351.000,00 euros
- en investissement à 60.000,00 euros

Il est proposé au conseil d'administration :

- de voter le budget primitif 2024 du C.C.A.S présenté en annexe, au niveau des chapitres pour les sections de fonctionnement et d'investissement.

Adopté à l'unanimité au niveau des chapitres en dépenses et en recettes, tant en fonctionnement qu'en investissement.

X – SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS A CARACTERE SOCIAL POUR L'ANNEE 2024

Dans le cadre de la ligne budgétaire inscrite au budget primitif 2024 du C.C.A.S (65.000,00 €) et suite aux propositions de la commission municipale « Action sociale, famille, personnes âgées et lutte contre les discriminations » réunie le jeudi 15 février 2024 à 18 heures, il convient d'examiner les demandes de subventions présentées par les associations et organismes à caractère social.

Il est proposé au conseil d'administration :

- de voter les subventions 2024 aux associations et organismes à caractère social en s'appuyant sur les propositions de la commission municipale « Action sociale, famille, personnes âgées et lutte contre les discriminations du jeudi 15 février jointes en annexe.

Adopté à l'unanimité, étant ici précisé que les administrateurs suivants ne prennent pas part au vote pour les subventions aux associations concernées mentionnées ci-après :

- Madame Geneviève DELQUE pour l'Association « EVAH »
- Madame Marie-Noëlle ALBISTUR pour l'Association « les Restaurants du Cœur 64 »
- Madame BIDART-LABROUSSE Anne-Marie pour l'Association « Denen Etxea »
- Madame FOURNIER-DULAC Myriam pour l'Association Valentin Haüy
- Monsieur ALVAREZ Stéphane pour l'Association « Croix Rouge Française »
- Monsieur BIVES-TOURON pour l'Association « Secours Catholique »

Les subventions 2024 votées se répartissent donc ainsi pour 59.150,00 €.

PAUVRETE/PRECARITE

- Banque Alimentaire Bayonne Pays Basque	1.000,00 €
- Croix Rouge Française	3.700,00 €
- Denen Etxea	1.900,00 €
- GADJE Voyageurs	4.800,00 €
- Kanttu Goxoa (Point Accueil Jour)	10.000,00 €
- Les PEP 64	0 €
- Les Restaurants du Cœur 64	2.100,00 €
- Secours Catholique	2.650,00 €

HANDICAP/SANTE

- AEEM – Association Enseignement aux Enfants Malades	150,00 €
- AFSEP – Association Française des sclérosés en Plaques	0 €
- AJAHM – Association Jeunes Adultes Handicapés Moteurs	0 €
- Alliance 64 – Accompagnement personnes malades et/ou en fin de vie	200,00 €
- Association Fraternelle des Aveugles	200,00 €
- Amicale des Donneurs de Sang	0 €
- EVAH – Espace de Vie pour Adultes Handicapés	1.500,00 €
- France Alzheimer	500,00 €
- GEM Phoenix	5.000,00 €
- Handiplage	300,00 €
- La Maison Goxa Leku – Accompagnement personnes en soins oncologiques	1.500,00 €
- AVH – Association Valentin Haüy	1.000,00 €

PREVENTION/ANIMATION

- ACJBP – Contrôle Judiciaire du Pays Basque	
o ↘ Service Aide aux Victimes	250,00 €
o ↘ Service Point Rencontre	250,00 €
- AGIR abcd Aquitaine – Intervenants Retraités	300,00 €
- Blouses Roses Pays Basque	250,00 €
- CIDFF 64 – Centre d'Information sur les Droits des Femmes et des Familles	1.500,00 €
- Clowns Stéthoscope	0 €
- ELKARTASUNA LARRUN (Aide aux Réfugiés et/ou Migrants)	1.200,00 €
- Espace Famille Médiation Pays Basque	300,00 €
- HARRERA – Aider les Prisonniers et Exilés Basques dans leur Démarches	200,00 €
- IZAN – Agir contre l'inceste	0 €
- La Cimade – Aide aux migrants	500,00 €
- Les Bascos Euskal (actions en faveur des lesbiennes, gay, bi et trans)	200,00 €
- SAGARDIAN EVC – Ecoute Violences Conjugales	17.000,00 €
-	(dont 7.000,00 € en spécifique)
- Saint-Jean-de-Luz/Ciboure Accueils	200,00 €
- VMEH – Visiteurs des Malades dans les Etablissements hospitaliers	0 €
- Nesk à Paillettes	500,00 €

Les montants versés seront prélevés sur le compte 65748.420 ouvert au budget du CCAS pour l'exercice 2024.

Mme DUHART : Quel est le nombre d'adhérents à la Maison Goxa Leku ?

Mme MORICE : Je n'ai pas le chiffre en tête mais l'association fonctionne très bien. La prise en charge des personnes est maintenue un an après la fin des traitements. L'adhésion annuelle est de 30 €.

XI – QUESTIONS DIVERSES

M CLUCHIER : La Société SUHARI a été vendue, nous allons donc changer de prestataire à compter du mois d'avril. Nous devons rencontrer le nouveau propriétaire de SUHARI très prochainement. Nous veillerons à ce que la qualité des repas soit équivalente.

Mme DEBARBIEUX : La commune de Saint-Jean-de-Luz est-elle concernée par le travail hebdomadaire d'une durée de 15 heures pour le maintien de la perception de l'allocation RSA ?

M CLUCHIER : L'expérimentation est en cours en Béarn, elle va se généraliser progressivement sur 29 départements dont les Pyrénées-Atlantiques. A ce jour nous n'avons pas plus d'information du Département. Nous ne savons comment se fera l'accompagnement ni par qui.

M ALVAREZ : Je trouve que le principe peut être intéressant à condition que cela soit bien cadré.

Madame la Vice-Présidente propose de faire un tour de table.

Mme ALBISTUR : La collecte des Restaurants du Cœur les 1,2 et 3 mars dernier a permis de stocker 16 tonnes de nourriture et produits d'hygiène. Le nombre de bénéficiaire est stable, à l'identique de l'an dernier. Nous avons dû refuser 10 familles dont les ressources étaient au-dessus des barèmes.

M ALVAREZ : La Croix Rouge a collecté 9 tonnes de denrées grâce aux actions menées par les étudiants. Nous allons rencontrer les travailleurs sociaux du Département pour poser un cadre quant à la délivrance des attestations délivrées, permettant l'accès au colis alimentaire de la Croix Rouge. Nous ne pouvons plus accueillir tout le monde. Actuellement 314 familles bénéficient chaque semaine du colis alimentaire. Nous allons donc poser un cadre afin d'aider les familles qui en ont le plus besoin. La majorité des personnes accueillies sont des retraités et des familles monoparentales.

Mme FOURNIER-DULAC : L'Association Valentin Haüy a organisé une exposition tactile ainsi qu'un repas dans le noir (à Bayonne) afin de sensibiliser les personnes à la malvoyance.

Mme DELQUE : Nous attendons une réponse à notre courrier aux députés et sénateurs concernant l'habitat inclusif pour plus de 6 personnes. Un amendement doit être voté le 12 mars prochain. On ne lâche pas.

La séance est levée à 19h35.

Le Secrétaire de séance
Maxime CLUCHIER

La Présidente de séance
Nathalie MORICE

